

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES ( — d' — ) 3 <sup>e</sup> page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Les événements d'Allemagne. Les Alliés doivent rester vigilants. — La grève des mineurs. — La lamentable statistique des importations. — On agit enfin en Turquie. — L'inconvenance de M. Wilson relevée par le Brésil.**

Le coup d'Etat de Berlin a échoué. C'est un fiasco total pour Kapp et Lüttwitz, hommes de paille du parti militariste qui rêve de replacer les Hohenzollern sur le trône de Prusse. Devant l'hostilité d'une partie importante de la nation, les véritables meneurs ont — du moins momentanément — abandonné la partie en laissant les deux usurpateurs se débrouiller de leur mieux.

Le véritable vaincu de la journée est certainement Ludendorff qui marchait pour les hubereaux germaniques. Le mouvement s'est déclenché trop tôt. Le pays fatigué de la guerre ne tient pas suffisamment à Guillaume pour risquer une guerre civile. Il ne veut ni d'une invasion, possible après tout ; ni d'une nouvelle disette, ni de l'arrêt de la vie économique qui reprend là-bas plus vite que chez nous, toutes les usines étant intactes.

Le seul résultat du coup manqué aura été de consolider le gouvernement Ebert-Bauer. Mais ce dernier aura-t-il le courage de prendre les sanctions voulues ?

Dans le cas contraire, sur quel groupe va-t-il s'appuyer pour asseoir son autorité. Spartakus ou Hindenburg ? La révolution sociale ou la réaction militariste ?

Déjà, quelques jours avant le coup d'Etat manqué, un bolcheviste de marque, Radek, écrivait dans les *Izvestia* de Moscou : « Tout le monde convient que l'Allemagne est devant deux possibilités : une révolution ouvrière ou un coup d'Etat militaire. Les alliés travaillent pour le coup d'Etat militaire, et, quant à l'approche de la révolution ouvrière, nous pouvons dire aux alliés : vous avez bien travaillé, mes bons amis. »

Les dirigeants de Moscou sont, on le voit, fort bien renseignés sur le mouvement allemand, puisqu'ils annonçaient le coup d'Etat avant qu'il ne se fût produit. C'est que ce mouvement combattait leurs désirs. Ils espéraient que la situation européenne en serait troublée au point de favoriser leurs projets et leur propagande anarchiste.

Leur espoir est momentanément déçu. L'avenir n'en est pas moins très sombre pour les Alliés et pour la France en particulier. Si l'Allemagne va vers la Révolution sociale, c'est notre créance compromise. Si elle penche vers le militarisme, c'est la créance contestée... puis reniée.

Il semble donc que les Alliés aient un intérêt majeur à ne pas rester simples spectateurs dans un conflit qui est pour eux d'une capitale importance. Les affaires intérieures de l'Allemagne ne les regardent pas. Soit. Mais à condition que les événements qui se déroulent ne compromettent pas la sécurité de la paix et les engagements signés à Versailles. « Est-ce qu'il n'est pas temps d'inaugurer une politique positive, avant que la crise actuelle ait reçu une solution qui engagera l'avenir ? interroge le *Temps*. Cette politique positive devrait être faite de fermeté et d'humanité. Sans fermeté, on n'obtiendra rien en Allemagne. Sans humanité on ne fondera rien qui puisse durer. »

Or l'Allemagne a besoin des vainqueurs pour refaire son crédit afin de payer sa dette. Un emprunt est nécessaire, il n'est possible que par la volonté des Alliés. « Pourquoi, conclut notre confrère, les gouvernements alliés ne déclarent-ils pas qu'ils sont disposés à résoudre les difficultés actuellement insurmontables, dès qu'un régime de liberté, de paix et d'ordre aura été établi en Allemagne et dès que ce régime aura commencé à faire ses preuves en exécutant ponctuellement le traité ? »

C'est peut-être le meilleur moyen d'empêcher Ebert de s'appuyer sur Spartakus ou sur Hindenburg, c'est-à-dire sur les deux groupes qui seraient un danger pour le traité.

La grève des mineurs du Nord va prendre fin, semble-t-il. Mais le mouvement gagne les centres miniers de la Loire et du Gard.

Il est navrant qu'on ne puisse enrayer cette agitation dans l'intérêt général de la France épuisée, étant

donné que les mineurs ont obtenu satisfaction à peu près complète.

C'est, en effet, malgré leurs chefs syndicaux que les mineurs du Pas-de-Calais continuaient une grève déclenchée sans consigne au cours d'une négociation régulière.

L'opinion de ces chefs syndicaux ne saurait faire de doute, si nous en croyons le « Réveil économique » :

« A leur dernière réunion, les délégués du syndicat d'Anzin, réunis en congrès, ont voté à l'unanimité un ordre du jour aux termes duquel ils « regrettent qu'une grève partielle ait éclaté avant que les négociations soient engagées », ce qui plaçait « la délégation ouvrière et le Gouvernement dans une situation sinon fâcheuse, du moins très regrettable ». L'un des délégués a parfaitement précisé le caractère de la grève quand il a dit : « On ne doit pas faire la grève pour la grève ».

Il n'est pas sans intérêt de calculer ce que cette grève fait perdre tant au pays qu'aux ouvriers eux-mêmes : C'est entre les mines non détruites du Pas-de-Calais et du Nord un manque à produire de trente mille tonnes de charbon par jour ; ces 30.000 tonnes, il faut qu'on s'en passe, c'est-à-dire arrêter les industries essentielles, ou se les procurer en charbon anglais ; or le charbon anglais revient aujourd'hui à 300 francs la tonne. A supposer que l'on puisse trouver ce tonnage quotidien, c'est chaque jour pour le pays une sortie supplémentaire d'un ou une perte sur le change de neuf millions de francs.

Quant à la corporation minière, c'est au minimum 1.200.000 francs par jour de salaires qu'elle perd.

Ces simples chiffres permettront de mesurer le préjudice causé par « une grève pour la grève ».

Les meneurs travailleraient pour l'Allemagne qu'ils n'agiraient pas autrement !... On vient de publier les statistiques d'importation et d'exportation de notre pays pour l'année 1919.

Les exportations, hélas ! n'ont pas sensiblement augmenté. Les importations, au contraire, atteignent le chiffre inouï de 30 milliards. En 1918, le chiffre dépassait à peine 22 milliards.

Ainsi, malgré les supplications de nos dirigeants, qui ne cessent de montrer au pays la nécessité des restrictions si la France veut surmonter les difficultés qui l'étreignent, les Français ont accru leurs dépenses en augmentant leur consommation. Nous ne produisons pas, mais nous ne voulons pas nous priver. Résultat : nous obligeons les marchands à s'approvisionner à l'étranger et à payer les marchandises 3 ou 4 fois leur valeur réelle. La dette de notre pays s'enfle tous les jours davantage et menace la solidité de notre crédit. Qui s'étonnerait, dans ces conditions, du fêchissement continu du franc sur les places étrangères ?

Second résultat tout aussi désastreux, nous accroissons par nos achats exagérés le coût de la vie en incitant le vendeur à élever sans mesure le prix de ses marchandises.

D'un mot : nous rendons notre vie intérieure de plus en plus difficile et nous mettons en défiance les pays étrangers à notre égard. Quel peut être dans ces conditions la valeur de notre crédit ? Désastreux évidemment.

Le remède ? économiser et produire. Economiser pour diminuer nos importations ; Produire pour payer nos achats à l'étranger non avec un franc déprécié mais avec des produits qui conservent leur valeur réelle à l'échange.

Le jour où nous voudrions appliquer ce programme, le relèvement de la France sera rapide. Pour en arriver là, il faudrait que les syndicats veuillent bien placer l'intérêt privé après l'intérêt général. Il faudrait mettre fin à ces grèves ruineuses, souvent injustifiées, qui paralysent la vie économique du pays.

Les travailleurs qui sont, en immense majorité, de bons français et de braves gens, ne finiront pas par comprendre qu'en écoutant les meneurs antipatriotes ils travaillent contre la France... et contre leur propre intérêt. Car, enfin, même si les meneurs arrivaient à leur but d'imposer au pays la dictature du prolétariat, seraient-ils plus heureux ?

La triste situation qui est le lot du peuple Russe devrait bien leur ouvrir les yeux !...

Les Alliés viennent de prendre, en Turquie, une décision qui s'imposait. Le général anglais Milne, commandant des troupes de l'Entente, a oc-

cupé les ministères et les principaux points de la ville, arrêté les suspects et décrété l'état de siège.

Les Turcs ont dessiné une résistance au ministère de la guerre. Il y a eu dix tués dont huit soldats ottomans et deux anglais. Là s'est bornée l'opposition du sultan.

Ce dernier conserve avec son ministère l'administration du pays, mais sous le contrôle des Alliés.

Dans une proclamation, les Alliés déclarent que cette occupation a d'abord le caractère d'une garantie pour l'exécution du traité qui va être imposé à la Turquie. Elle est ensuite une menace, car elle indique clairement que, si les massacres et les troubles continuent en Asie-Mineure, les conditions elles-mêmes du traité seront aggravées et Constantinople sera, en ce cas, détaché de la Turquie.

Les Alliés emploient la manière forte. C'est la seule qui puisse permettre une solution satisfaisante. Nos atterrissements avaient convaincu les Turcs que nous n'étions pas en état de leur imposer nos conditions. Ils comprendront rapidement désormais, que toute résistance devient inutile et il est permis d'espérer que l'agitation nationaliste va prendre fin à bref délai.

Il était temps d'en arriver là pour obtenir la pacification de l'Asie-Mineure.

On sait que le Président Wilson qui subit l'influence de la germanophilie présidentielle a eu l'inconvenance inavouable d'accuser la France d'impérialisme. C'est évidemment la France militariste qui a attaqué la douce Allemagne !... Cette accusation stupide a soulevé nombre de protestations par delà l'Océan. L'Amérique du Sud suit le mouvement.

L'ancien député brésilien Medeiros prend vivement la défense de notre pays dans son journal *A Folha*. Il s'élève avec indignation contre l'accusation de M. Wilson :

« Il n'y a pas de militarisme français, dit-il. La France n'a fait, dans cette guerre, que reprendre les territoires qui lui avaient été volés, alors que les Etats-Unis ravissent actuellement leur liberté et leur territoire aux républiques de Saint-Domingue, de Haïti, du Nicaragua, et d'autres de l'Amérique centrale, et convoitent le Mexique. Les Etats-Unis, profitant de la guerre, ont fait de grandes conquêtes territoriales dissimulées. »

M. Wilson ne s'attendait pas à cette riposte. Est-elle injustifiée ? Non, sans doute, puisqu'un autre organe important de Rio-de-Janeiro, *O Paiz*, commentant les décisions du Sénat américain, écrit :

« Les sénateurs américains se trompent qui ont supposé que les républiques sud-américaines se soumettraient au protectorat des Etats-Unis. Le vote du Sénat est une atteinte à la souveraineté de l'Amérique latine et appelle une protestation. Le panaméricanisme que nous défendons est basé sur l'égalité des souverainetés. Si la démocratie américaine ne répudie pas un panaméricanisme impérialiste intolérable, il ne restera au Brésil, à l'Amérique du sud, qu'à recourir dans un mouvement de défense à une politique d'alliances latines et à chercher des points d'appui hors du continent. »

M. Wilson a élaboré un merveilleux programme en 14 points à l'intention des puissances européennes, mais il commence par violer les principes qu'il déclare nécessaires à notre vieux continent.

Singulière attitude pour un homme qui prétend s'ériger en directeur de la conscience universelle !

cesser, ainsi que toutes les autres mesures qui ont été prises.

Le « Telegraaf » apprend que le docteur Kapp et le général von Lüttwitz sont en fuite.

### Les poursuites contre les boches séditionnels

Le gouvernement allemand a ordonné au procureur général d'entreprendre des poursuites sous l'inculpation d'attentat contre la sûreté de l'Etat contre le directeur général Kapp, le général von Lüttwitz, le président von Jagow, l'amiral von Trotha, le capitaine en retraite Pabst, l'avocat Brederick, le colonel en retraite Bauer et le capitaine Ehrhardt.

### Aux Etats-Unis

Un député a déposé sur le bureau de la Chambre américaine un bill proposant que le Trésor ouvre à l'Allemagne un crédit d'un milliard de dollars pour l'achat de vivres et de matières premières aux Etats-Unis, sous réserve que les départements de la guerre et des finances contrôleraient les achats pour lesquels les bons allemands seraient acceptés en paiement.

### Prépare-t-on le renforcement de notre couverture à la frontière

Un de nos confrères annonce que le général commandant le 20<sup>e</sup> corps d'armée fait appel à l'esprit de dévouement et de patriotisme des officiers de complément pour qu'ils acceptent d'être désignés comme volontaires parmi ceux qui pourraient être rappelés éventuellement sous les drapeaux « en cas de renforcement de la couverture ». Cette précaution est prise en application de l'article 33 de la loi du 21 mars 1905. Le même journal publie une dépêche de Lille, d'après laquelle une compagnie du 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie, avec armes et bagages, a quitté cette ville le 18 après-midi. Cette unité est destinée à renforcer la garnison de Phalsbourg.

### Le général Mangin retournerait à Mayence

Il paraît certain que le général Mangin retournerait à Mayence pour occuper de nouveau le poste qu'il y assurait précédemment.

### Les mineurs de St-Etienne en grève

Les mineurs du bassin de la Loire ont cessé le travail. On ne signale aucun incident dans la région.

### Les mineurs belges refusent de travailler supplémentairement pour la France

Le Congrès des mineurs a rejeté à l'unanimité la proposition tendant à fournir une heure de travail supplémentaire en faveur de la France, et a déclaré vouloir maintenir le principe de la journée de huit heures.

### L'impôt sur les bénéfices de guerre

La Commission des finances de la Chambre, après avoir voté à l'unanimité une motion de M. de Lasteyrie demandant la stricte application de l'impôt sur les bénéfices de guerre, a décidé d'arrêter les effets de celle-ci au 31 décembre 1919. Elle a adopté en même temps une taxe complémentaire de redressement sur les bénéfices de guerre. Elle a également voté le principe de l'impôt sur l'enrichissement en combinant le système de la déclaration avec celui des signes extérieurs.

### Haute Cour

Audience du 18 mars 1920

M. Caillaux discute au sujet du carnet Martini. La vérité, dit-il, c'est qu'il a insisté sur l'urgence d'un immense effort de guerre et que cet effort devait être égal pour l'Italie à celui de la France.

M. Viviani dit que M. Caillaux ne lui a jamais parlé de Lipscher. De même l'existence de Marx de Mannheim ne lui a été révélée qu'au moment de l'affaire Bolo. Il rappelle qu'il fit arrêter Duval, mais il ne se souvient pas qu'à ce moment il ait été question de M. Caillaux.

M. Viviani ajoute que c'est lui qui fit rentrer Bolo de Biarritz à Paris d'où il l'empêcha de partir.

Sur question du Procureur général au sujet du document « Les Responsables » trouvé dans le coffre-fort de Florence, M. Viviani s'élève hautement contre les propos tenus affirmant l'attitude belliqueuse de M. Poinecaré. M. Caillaux dit que c'est un ministre qui aurait fait ces confidences. M. Viviani donne un démenti formel et demande le nom de ce ministre.

Puis il fait l'histoire des origines de la guerre. Le coupable, c'est l'empereur d'Allemagne : lui seul a tenu le sort du monde.

M. Farallicq, commissaire aux délégations judiciaires, parle de Lipscher. Pour lui, Lipscher est un bluffeur, un escroc.

Mme Thérèse Duverger est entendue. Elle reconnaît avoir demandé un passeport à M. Caillaux pour Lipscher. Elle est allée chez M. Caillaux sans être présentée par un intermédiaire. M. Caillaux lui a remis 500 francs. Elle aurait apporté à M. Caillaux des propositions de paix de la part de l'Allemagne.

Les membres de la Haute-Cour s'étonnent qu'on n'ait pas inculpé la femme Duverger d'intelligences avec l'ennemi. Le Procureur général explique que cette arrestation a été envisagée, mais à cette époque, dit-il, toutes les affaires qui touchaient M. Caillaux étaient volontairement étouffées au ministère de l'intérieur.

### Chambre des Députés

Séance du 18 mars 1920

M. Daudet demande à interpellier sur les événements d'Allemagne et M. Baudry d'Asson demande à interpellier sur l'exécution du traité de Versailles.

M. Millerand déclare n'avoir aucune nouvelle à apporter à la Chambre sur les événements d'Allemagne. Il propose l'ajournement de ces interpellations.

L'ajournement est prononcé : ce sera pour le 25 mars.

La Chambre adopte un projet portant création d'une médaille commémorative de la Grande Guerre qui sera accordée à tous ceux qui ont été mobilisés entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918.

M. Lantier interpelle sur le naufrage de l'« Afrique », naufrage qui a fait 500 victimes. Ce fut, dit-il, un véritable crime que de laisser partir ce bateau alors qu'un cyclone terrible faisait rage. De plus, il n'y avait pas un seul bateau de sauvetage de Brest à Bayonne.

M. Digne déclare que l'« Afrique » était hors d'état de naviguer. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 19 mars

La Chambre reprend la discussion de l'interpellation sur le naufrage de l'« Afrique ». M. Bizson, sous-secrétaire d'Etat, dit les mesures qui ont été prises pour assurer le sauvetage des paquebots dans la situation de l'« Afrique ».

Un ordre du jour de confiance a été voté par 515 voix.

La Chambre discute l'interpellation sur la politique navale du gouvernement. M. de Kerguezec présente de vives critiques et signale des vices d'organisation de notre marine.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

### Sénat

Séance du 18 mars (matin)

Le Sénat discute le projet relatif au relèvement des tarifs postaux.

M. Doumer dit que l'exploitation des P.-T.-T. accuse un déficit de 740 millions. Il demande l'adoption du projet qui donnera une augmentation de recettes de 400 millions.

M. Flaiissières combat le projet. M. Gouges dit qu'on devrait, comme en Suisse, gérer commercialement l'administration des P.-T.-T.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 19 mars

Le Sénat discute des interpellations sur la dissolution du 100<sup>e</sup> d'infanterie à Tulle. M. Rouby voudrait le maintien de ce régiment. M. Lefèvre promet d'étudier la question.

Le Sénat vote le projet relatif au relèvement des taxes postales.

### CHRONIQUE LOCALE

#### Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Raynaud Léonard : brave soldat. Tombé grièvement blessé aux marais de Fontenil, le 22 août 1914, au combat de Berlix (Belgique). Mort en captivité des suites de sa blessure. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Regnes Bernard : soldat courageux et dévoué. A été tué, le 22 août 1914, au combat de Berlix (Belgique). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Rochette Jean-Pierre : brave soldat. Tué à son poste de combat, le 23 décembre 1914, au nord de Mesnil-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Robert Henri : très bon caporal. Tué le 8 septembre 1914, à son poste de combat, à la ferme des Grandes-Perthes. Croix de guerre avec étoile de bronze.

## Politique d'économie !

Les journaux ont annoncé, ces jours derniers, et nous l'avons annoncé ici-même, que le sous-secrétaire d'Etat aux finances, M. Emmanuel Brousse, avait fait réaliser sur l'ensemble des budgets une économie de 1 milliard 400 millions.

M. Brousse porte le fer rouge là où besoin s'en fait sentir. Il est simplement regrettable que ses collègues ne cherchent pas à faire comme lui. Le budget de France s'en porterait mieux, les contribuables seraient moins maltraités.

Car il y a des contribuables qui ne sont pas épargnés par le fisc. Ce sont ceux qui, de très bonne foi et d'un scrupule parfait, ne cachent pas leur comptabilité, et déclarent jusqu'au dernier centime et leurs revenus et leur chiffre d'affaires.

Ceux-là paient pour les autres, c'est-à-dire pour les contribuables qui font des déclarations fausses, et malgré que leur gain, leurs bénéfices, leurs revenus soient au vu et au su de tout le monde très coquets, geignent, crient misère et obtiennent des réductions sur le total des impôts fixés par l'administration.

Mais si les dépenses budgétaires n'étaient pas exagérées ; si, dans chaque administration, les chefs de service étaient rendus responsables des dépenses qui pourraient être considérées comme insensées, il y aurait des chances pour que ces chefs de services limitassent au strict minimum les dépenses.

Si, par surcroît, et en toute justice, on rendait également les chefs responsables des gabegies que des politiciens leur font commettre au bénéfice de quelques créatures qui sont loin d'être intéressantes, il y aurait encore des chances pour que ces gabegies ne fussent pas commises.

Mais politique, administration, argent, pots de vin, c'est kif-kif : ça va de pair depuis 1914.

Et c'est pourquoi M. Emmanuel Brousse, qui a fouillé un peu tous les dossiers des administrations de fortune qui ont poussé, pendant la guerre, comme poussent les champignons sur les décombres, sur les ruines, sur les fumiers, c'est pourquoi M. Brousse n'a eu qu'à faire un trait sur des quantités de chapitres de dépenses qui n'étaient, somme toute, que des primes à la faveur, à l'incompétence, à l'incurie.

1 milliard 400 millions, c'est un chiffre, un chiffre trop coquet pour que les contribuables ne soient pas estomacés devant cette folie de dépenses inutiles que l'on n'aurait pas manqué de faire.

1 milliard 400 millions : ça représente des billets de mille en tas et surtout des tas d'individus qui allaient l'enfourner dans leurs poches profondes, sous le prétexte de vagues services rendus à la Patrie, mais plus exactement à des politiciens.

Car il est de plus en plus en honneur, le geste symbolique de l'ami, du favori du politicien, du solliciteur impéminent qui, la main gauche sur le cœur, jure sa sincérité dans ses convictions politiques, sa « fidélité aux programmes », mais qui tend la main droite pour recevoir la récompense de cette sincérité, de cette fidélité !

Allons donc ! Comédie, que tout cela. Le gâteau est bon ; c'est une part du gâteau que l'on veut.

Il ne s'agit pas d'aller hors du département du Lot, hors de la ville de Cahors, pour s'en rendre compte. Les purs parmi les plus purs, au nom de la discipline républicaine, savent ou sauront se servir, se gaver !

Ils trouveront le pâtissier pour confectionner le gâteau, à la condition qu'on fournisse les œufs, le lait au pâtissier.

Or, ce sont ces œufs, ce lait, que M. Brousse refuse de donner. Le gâteau budgétaire, par cette économie d'un milliard 400 millions, ne pourra pas être confectionné dans les proportions que d'aucuns espéraient ; la part sera réduite. On devrait même la supprimer tout à fait.

Il y a encore d'autres économies à réaliser : il y a des millions qui servent à entretenir des administrations inutiles et des individus qui seraient mieux dans les champs, dans l'industrie, comme travailleurs, comme manoeuvres, que comme employés de bureau.

M. Brousse porte le fer rouge dans le budget des dépenses : qu'il ne s'arrête pas dans son œuvre de salubrité sociale.

Les contribuables lui en sauront gré, car voilà trop longtemps que les

primes à l'incompétence, au favoritisme, à la paresse, et que les gabégies sont la règle d'une politique de sur-rendre et de bluff.

LOUIS BONNET.

## LA QUESTION DU GAZ

Nous sommes heureux de publier l'étude suivante sur la question du gaz que nous adresse M. Daynard, le distingué et sympathique ingénieur dont on a apprécié la remarquable étude sur la question de l'eau à Cahors.

Je crois utile d'exposer au public cadurcien la question du gaz, comme je l'ai exposé celle de l'eau. Puisque c'est lui qui doit payer, il est bon qu'il sache pourquoi et dans quelles conditions il doit payer. Je le ferai d'une manière générale, laissant entièrement à l'écart le litige actuel entre notre municipalité et la Compagnie du gaz.

El, tout d'abord, il convient de dire que jusqu'à présent notre ville a été une des mieux favorisées pour le gaz, grâce au système D de l'actif directeur de l'usine. Nous n'avons connu ni les restrictions, ni les augmentations de prix qui ont frappé la plupart des autres villes.

C'est en 1915 que la hausse du prix du charbon a dépassé toutes les prévisions. Certaines compagnies gazières, prises au dépourvu, ont alors demandé aux municipalités l'autorisation d'augmenter le prix de vente du gaz. Quelques-unes ont obtenu satisfaction. Ailleurs, à Bordeaux, notamment, la municipalité a résisté, elle a exigé la stricte application du contrat qui liait les deux parties. Le Conseil de préfecture de la Gironde a sanctionné la thèse de la ville. Mais le Conseil d'Etat a jugé différemment par son arrêt du 30 mars 1916, qui est un arrêt de principe.

Il dit, en substance, que l'augmentation du coût de la fabrication du gaz, déjouant tous les calculs « dé-passe certainement les limites extrêmes des majorations ayant pu être envisagées, par les parties, lors de la passation du contrat de concession. » Et il décide, d'abord, que la Compagnie sera tenue d'assurer le service concédé et, puis, que la ville devra payer à la Compagnie une indemnité à raison des circonstances extra-contractuelles dans lesquelles elle aura dû assurer le service concédé.

Le Conseil d'Etat, par d'autres arrêts récents, a complété et précisé sa doctrine en cette matière (Sens, Melun, Vendôme, 12 décembre 1919; Châtillon, 19 décembre 1919; Montmorillon, Niort, 23 janvier 1920).

Il faut considérer deux périodes : 1° la période contractuelle, fonctionnant dans les conditions que les parties pouvaient prévoir en passant le traité de concession. Cette période s'arrête au jour où le prix du charbon dépasse la limite qu'on pouvait prévoir. Il est admis, généralement, que cette limite est le prix de 35 fr. la tonne, rendu à l'usine ; 2° la période extra-contractuelle, qui suit la précédente et qui dure encore.

Certaines municipalités prétendaient, avec apparence de raison, que les bénéfices et les réserves réalisés par les Compagnies pendant la période contractuelle devaient venir en déduction des pertes subies pendant la période extra-contractuelle. Mais, le Conseil d'Etat repousse cette prétention : « Considérant que pour calculer les conséquences onéreuses ci-dessus indiquées, il ne peut être établi de compensation entre les bénéfices réalisés par la concessionnaire avant la période exceptionnelle dont il s'agit et les pertes que la guerre lui a fait éprouver... » Suivent les motifs de cette décision.

Le Conseil d'Etat estime que, pour la même raison « il n'y a pas lieu de tenir compte des perspectives d'avenir que peut comporter la concession, en dehors de la période envisagée ».

Actuellement, et depuis deux mois environ, en vertu d'un décret, notre usine se trouve dans la région qui ne peut être alimentée que par des charbons anglais, région qui va de l'océan au méridien d'Orléans. Il est absolument anormal et injuste qu'ayant à côté de nous les charbons du Tarn et de l'Aveyron, on nous oblige à acheter des charbons anglais, qui sont de mauvaise qualité et coûtent presque trois fois plus cher.

Une tonne de charbon français donne de 230 à 260 mètres cubes de gaz ; la tonne anglaise ne donne que 190 à 210 mètres cubes. Et ce gaz est si déficient, il a si peu de calorifique, qu'il en faut une quantité double pour produire la même chaleur. Voilà pourquoi la plupart des consommateurs cadurciens ont remarqué que leur consommation de gaz avait presque doublé pendant le dernier mois.

Quant au prix, le français revient à 135 fr. la tonne, rendu à l'usine, et l'anglais revient à 325 francs. Mais l'Etat français, pour amortir cette différence, accorde une ristourne de 150 francs sur l'anglais, en sorte que celui-ci revient net à 175 francs.

Il est donc incontestable que le prix du charbon a dépassé le prix maximum qui a pu entrer dans les prévisions des parties lors de la passation du contrat et que la Compagnie a droit de ce chef, à une indemnité.

Pour fixer cette indemnité, dit le Conseil d'Etat « les experts procédèrent à la double opération suivante : 1° Ils évalueront le préjudice subi, en tenant compte de toutes les circonstances ayant pu influencer pendant la période litigieuse, sur les résultats de l'exploitation ; ils feront, notamment, état du prix du charbon et des autres matières premières, du coût de la main-d'œuvre, de la diminution éventuelle du rendement du charbon en gaz et

en coke et des autres sous-produits. 2° Ils arbitreront, en appréciant tous les faits de la cause, la part des conséquences onéreuses de la situation de force majeure, déterminée comme il vient d'être dit, que l'interprétation raisonnable du contrat permet de laisser à la charge de la Compagnie. »

L'opération que doivent faire ainsi les experts est aussi laborieuse que délicate. Supposons que le résultat soit une indemnité de X francs due par la ville à la Compagnie.

La Compagnie a le droit de réclamer le paiement en bloc de cette somme ; mais, dans l'intérêt commun, elle peut, aussi, s'entendre avec la ville, pour que le paiement soit fait, par une sorte d'amortissement au moyen d'une augmentation suffisante du prix de vente du gaz.

Cette opération, qui règle le passé, étant terminée, il reste à fixer, pour l'avenir, le prix de vente du mètre cube de gaz et celui du kilowat d'électricité pour l'éclairage. Car n'oublions pas que seule l'électricité pour l'éclairage est comprise dans la concession du monopole ; la fourniture de l'électricité pour la force motrice reste absolument libre, sujette à la concurrence et ne rentre pas obligatoirement dans le cadre de la présente discussion.

En cette matière, il y a presque autant d'espèces que de cas. Aussi le gouvernement, pour éviter autant que possible, les erreurs d'appréciation d'un grand nombre d'experts, plus ou moins compétents, a créé une commission interministérielle, composée des personnes les mieux qualifiées en compétence pour élaborer et faire connaître des règles faciles à appliquer d'une manière générale pour la solution de ces litiges.

Cette commission a déjà produit deux rapports, le premier, du 10 novembre 1919, relatif à l'électricité produite par un moteur thermique, c'est le cas de Cahors pour le moment ; le second, du 17 janvier 1920, relatif à l'électricité produite par un moteur hydraulique. Ce sera le cas de Cahors lorsque la Compagnie aura amenagé sa nouvelle usine hydraulique de Mercuès.

Quant au rapport relatif au gaz, qui est le plus important et le plus impatiemment attendu, il paraîtra, espère-t-on, vers la fin du mois d'avril.

Ces rapports sont accompagnés de cahiers des charges types pour les nouvelles concessions. Mais si la concession existe déjà, il convient de rédiger un avenant au cahier des charges de cette concession.

Le ministre des travaux publics a adressé aux préfets et aux ingénieurs du contrôle, un exemplaire de ces rapports, accompagnés d'une circulaire explicative.

D'après le rapport du 10 novembre, le prix contractuel du kilowat-heure doit être augmenté, dans les régions comme la nôtre, de 3 millimes et demi par franc d'augmentation du prix du charbon, au-dessus du prix fixé comme base, et avec une distribution à haute tension.

Pour la vente à basse tension, et c'est le cas de Cahors, on continuera à taxer le kilowat-heure mais en relevant le tarif de manière à tenir compte implicitement du déphasage, lorsqu'il y en a.

En ce qui concerne le gaz, ainsi que je l'ai dit, le rapport n'a pas encore paru. Mais j'ai appris indirectement que la municipalité de Sarlat, ayant demandé conseil à un des principaux membres de la commission interministérielle, avait obtenu une formule servant de barème pour fixer le prix du gaz, en tenant compte de tous les éléments qui peuvent concourir à la détermination de ce prix.

DAYNARD,  
Ingénieur des arts et manufactures.

## De l'eau et du bon matériel

Mardi matin, quand l'incendie qui a éclaté dans la rue St-James faisait rage, un pompier, debout sur la fenêtre d'un immeuble situé en face de la maison sinistrée, déversait des flots d'eau sur les flammes. L'eau était arrivée à ce moment-là.

Tout à coup, le tuyau d'arrosage creva : l'eau s'écoula dans la rue ; le pompier, la lance en main, dut interrompre son œuvre de sauvetage.

Les autorités civiles et militaires qui se trouvaient sur les lieux du sinistre, constatèrent le fait. Le fait était pénible.

Le matériel d'incendie est vieux, usagé, insuffisant, il faut le remplacer. Car ne coûterait pas cher, et au moins on n'aurait pas d'accident aussi triste dans les cas de sinistres. Car il y a aussi la question des sapeurs pompiers qui se pose. Ces braves gens n'ont pas toutes les satisfactions qu'ils sont en droit d'avoir, si nous en croyons ce que l'on dit, dans les milieux intéressés.

On n'a jamais fait assez en faveur de ce corps d'élite qui ne ménage ni son temps ni sa peine dans l'intérêt public. Et, nous dit-on, de jour en jour, par suite des conditions insuffisantes qui sont faites, le recrutement des sapeurs pompiers en souffre beaucoup.

L'incendie de mardi est une leçon qui compte, car il y a eu également d'autres incendies au cours desquels on a constaté les mêmes errements, les mêmes déficiences, les mêmes incidents pénibles que ceux qui furent constatés mardi.

Les sinistres sont rares à Cahors, répondra-t-on. Eh oui, heureusement. Mais il est bien regrettable que lorsqu'un sinistre éclate, il n'y ait pas ce qu'il faut pour l'éteindre le plus vite possible.

Nous le répétons : l'incendie de mardi doit être une leçon. De l'eau en abondance, du bon matériel. Avec ça, les pompiers se chargent de faire le nécessaire.

## Elections au Conseil départemental de l'enseignement primaire

Des élections au Conseil départemental de l'enseignement primaire doivent avoir lieu le 13 avril. Nous recevons, à ce sujet, l'article suivant avec prière d'insérer.

Nous n'aurions pas pris part dans une élection de cette nature, mais un article ayant paru dans un journal local, nous ne pouvons nous empêcher d'insérer une réponse qu'un grand nombre d'instituteurs jugent nécessaire :

Lettre ouverte au camarade X... candidat

Ainsi donc vous voilà candidat au C. D. Dans un journal régional vous posez votre candidature. Et dans un journal local un « groupe » d'instituteurs (hum ! ce groupe !) insinue habilement que les instituteurs n'ont rien de mieux à faire, s'ils veulent être bien représentés au C. D., qu'à voter pour vous.

Je crois que les instituteurs du Lot n'ont pas besoin qu'on leur dise ce qu'ils ont à faire en cette occasion. Assez grands garçons, ils savent certainement quelle conduite tenir et ne voient pas pourquoi ce fameux « groupe » d'instituteurs qui ne nous paraît pas (le style c'est l'homme...), très corvé, vous patronne avec tant d'insistance et malgré tout tant de maladresse.

Comme l'auteur de l'article en question, je pense volontiers que les qualités requises pour faire un bon conseiller départemental sont (je cite) : dévouement désintéressé, aménité exempte de faiblesse, indépendance indiscutable étayée sur un passé sans compromissions. Je ne parle pas de l'autorité professionnelle reconnue et appréciée par l'administration (je cite encore l'article en question). D'abord je ne vois pas ce que vient faire ici l'administration ! Faut-il donc avoir son investiture sacrée, avec celle de l'auteur de l'article, pour faire un bon conseiller départemental ? Est-elle seule bon juge de l'autorité professionnelle et les nominations faites par elle ne paraissent-elles donc pas parfois comme un défi à la justice et au bon sens et peu inspirées par la reconnaissance de la valeur professionnelle ?

A deux reprises, dans la « réclamation » maladroite et machiavélique à la fois qui vous est faite, il est question de l'administration. Pourquoi cette insistance déplacée ? Croit-on forcer nos votes en nous laissant sous entendre que voter pour vous c'est faire œuvre pie ? Nous avons à être deux représentants au C. D. ; nous n'avons pas à nous demander si nous élisons des instituteurs qui « se sont acquis auprès de l'administration une autorité que nos chefs se plaisent à reconnaître » (je cite toujours), et qu'ils mettront vraisemblablement, non au service de nos intérêts professionnels, comme l'ajoute la phrase qui continue, mais au service d'une administration trop encline à ne reconnaître de mérite qu'à ceux qui s'inclinent, comme le Turc de la Porte Sacrée à Constantinople, une main sur le cœur, l'autre ouverte.

Nous savons tout d'ailleurs combien certain conseiller départemental, jouissant pareillement auprès de l'administration d'une « autorité reconnue », sut mettre avec empressement cette autorité au seul service d'une clientèle qu'il est facile de reconnaître.

Ainsi donc, il eut mieux valu que l'article « réclame » ne parle pas de l'administration. Croyez-le, X... Et maintenant, croyez-vous que vous possédiez plus particulièrement qu'un autre les qualités énumérées plus haut et qui doivent constituer le fond du caractère d'un bon conseiller départemental ? Je ne le crois pas.

Je crois à votre dévouement, à votre bonne volonté ainsi qu'à votre aménité. Mais je ne crois pas à votre indépendance. Vous jouissez d'une situation privilégiée dans l'enseignement. Un « professeur de cours complémentaire » n'est déjà plus un instituteur. Il touche des indemnités particulières ; son travail diffère de celui de l'instituteur simplement primaire. Votre situation à C... dans le centre le plus important du département, dans une école fortement dirigée, ne vous permet pas une grande latitude de mouvements « personnels ».

Etes-vous qualifié pour représenter le corps enseignant du Lot, vous que la loi, la fatalité, le mérite aussi et l'administration ont placé définitivement en dehors, au-dessus du corps des instituteurs ordinaires ? Au cas où une difficulté surgirait au C. D. entre l'administration et nous, auriez-vous nos yeux pour juger ? Ne seriez-vous pas malgré vous influencé dans vos décisions par l'ambiance où vous vivez ?

Il nous apparaît qu'on y voit parfois les choses sous un jour singulièrement restreint et avec une tournure d'esprit un peu trop « disciplinée » pour ne pas dire plus.

D'ailleurs remplacer un directeur qui, ayant senti passer le vent de la défaite, se retire prudemment de la lutte à l'heure précise, par un de ces adjoints, n'est-ce pas remplacer le père par le fils, perpétuer au sein de l'assemblée que nous sommes appelés à renouveler un esprit qui ne laisse pas que de bons souvenirs ? N'est-ce pas substituer à la raison sociale de la Maison, la Compagnie ?

A l'heure où tous les fonctionnaires, tous les administrés, tous les employés de France et de Navarre veulent être représentés par quelques-uns des leurs, n'est-ce pas méconnaître les nécessités de l'heure, n'est-ce pas une insigne maladresse que voter pour un instituteur qui est plutôt un professeur ?

N'y a-t-il donc de compétences qu'à C... ? A l'heure où tout le monde en France parle de décentralisation régénératrice, croyez-vous que nous ne ferons pas un violent effort pour ôter

à quelques privilégiés, toujours les mêmes, le monopole de la représentation du personnel primaire ? ce qui nous a valu pas mal de déceptions dans le passé ?

Croyez-nous, X..., vous n'êtes pas notre homme. Ce que nous voulons, ce sont des conseillers départementaux qui soient, comme nous tous, des instituteurs tout court, des instituteurs qui connaissent par expérience personnelle les difficultés de la vie rurale, qui jugent avec une connaissance des choses de l'enseignement très primaire que vous n'avez pas et une indépendance que vous ne pouvez pas avoir.

C'est cet esprit que nous saluons avec joie les candidatures de Marceac, instituteur adjoint primaire à Figeac et Reygasse, instituteur tout court à St-Cyprien. Ces hommes aliés à un dévouement absolument désintéressé une aménité que nous savons exempte de faiblesse et une indépendance étayée sur un passé sans compromissions ni compensations d'aucune sorte.

Aussi nous sommes absolument persuadés que les instituteurs du Lot feront le 13 avril prochain une grande manifestation de solidarité sur leurs deux noms. Nul ne s'abstiendra. Tous, reconnaissant deux des leurs, voteront pour eux. Leur légitime succès sera une joie pour tous, une leçon et un avertissement pour quelques-uns.

De la discipline. Rien du clientélisme passé ! De la dignité ! Tout pour l'avenir et le progrès !

Un instituteur du Lot.

M. Marceac, instituteur à Figeac et M. Reygasse, instituteur à St-Cyprien, candidats au C. D., nous prient d'informer leurs collègues qu'ils leur adresseront sous peu un programme commun avec leur bulletin de vote.

Nous rappelons également que M. Mottaz, instituteur à Labastide-Murat, est candidat à l'élection au Conseil départemental de l'enseignement primaire.

Ponts et chaussées

M. Dou, ingénieur des Ponts et Chaussées du Lot, est rangé hors-classe et prend rang, pour l'ancienneté, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1918.

Notre compatriote M. Pendaries est rangé dans la 1<sup>re</sup> classe et prend rang à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1914.

## Le poids du pain

Une correspondante nous écrit pour nous signaler que « le pain ne pèse pas le poids : un pain de 1 kilo ne le pèse pas, et ceux de 2 kilos pèsent 100 et 150 grammes de moins ».

Tous les consommateurs, tous les boulangers savent cela : les pains sortis du four ne pèsent jamais exactement le poids indiqué.

Mais les boulangers s'ont tenus de faire le poids : on nous affirme qu'ils le font tous : dans le cas contraire, il appartient aux clients de l'exiger, ou de le faire constater par qui de droit.

L. B.

BANQUE POPULAIRE

Aux termes de l'art. 16 du décret du 3 mars 1920 déterminant les conditions d'application de la loi du 24 octobre 1919 portant ouverture d'un crédit de 50 millions de francs en faveur des petits commerçants, des petits industriels, des petits fabricants et artisans démobiliés, peuvent seuls prétendre au bénéfice de cette loi ceux qui, avant leur mobilisation, étaient installés à leur compte et qui seront souscripteurs ou possesseurs d'au moins une part ou action de la banque populaire en voie de formation.

Dans ces conditions, les petits commerçants, les petits industriels ou petits fabricants ou artisans démobiliés qui désirent bénéficier des avantages de la loi du 24 octobre sont invités à envoyer leur adhésion à M. Duranc, notaire à Cahors, accompagnée d'un mandat-poste établi à son nom, de la somme représentant le quart du montant des actions souscrites, ainsi que du droit d'entrée fixé à 10 fr.

Les actions sont de 100 fr. Les personnes qui ont adhéré en principe à la création de la banque populaire sont également priées d'envoyer, dans le plus bref délai, leurs souscriptions à M. Duranc.

Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira le samedi 20 courant, à 8 h. 1/2.

Demande de soutien de famille par Mme Viala.

Demande de sursis d'incorporation par M. Berber.

Demande de bourse à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures par M. Robichon.

Demande d'augmentation de traitement par les femmes de service des écoles communales.

Demande de paiement d'honoraires dus aux experts dans l'instance Relhié. Proposition d'un emplacement pour dépôt d'ordures ménagères.

## FÉDÉRATION des Planteurs de Tabac du Lot

Le dixième Congrès National aura lieu à Marmande les 10 et 11 avril prochain.

Le programme du congrès comprendra : 1° Deux séances de travail. Samedi 10 avril, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures. (Salle de l'Alcazar). 2° Dimanche 11 avril, à 10 heures du matin, visite du magasin des tabacs par les parlementaires et une délégation de planteurs.

POUR L'EMPREUNT

M. Delport, député a adressé la lettre suivante au Président de la Fédération des Planteurs du Lot :

MON CHER PRÉSIDENT,

Je profite de la circulaire que je vous fais en voyer pour la nomination des délégués au Congrès de Marmande pour vous prier de faire un appel des plus pressants à nos braves planteurs pour souscrire à l'Emprunt National. Connaissant votre patriotisme je ne doute pas un instant que vous ferez tous vos efforts pour cela. Vous direz aussi à nos paysans que ne pouvant à l'heure actuelle me rendre auprès d'eux pour former des syndicats agricoles, je compte sur eux pour répondre à l'appel qui leur sera fait par M. le Professeur d'Agriculture.

Ils savent déjà ce que nous avons obtenu pour les tabacs par notre solidarité et notre discipline et pas un n'hésitera un instant à venir à ces syndicats agricoles qui feront la force paysanne et qui réuniront tous les travailleurs agricoles sous le même drapeau pour la défense de nos droits et de nos libertés.

Croyez, cher Président, à mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

L. DELPORT.

Président de la C. G. T., Député du Lot.

Soirée de gala

au Théâtre Municipal

Sous les auspices du Comité de patronage des écoles communales de Cahors, une soirée de gala sera donnée au profit de la caisse du patronage mercredi prochain 24 mars au Théâtre municipal à 8 heures 1/2 du soir, avec le concours des élèves-maîtres de l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Union artistique et de l'Orchestre symphonique. Le public verra avec plaisir figurer au programme, outre une brillante partie musicale, des chœurs et des danses calisthéniques, deux chefs-d'œuvre toujours aimés :

Les Noces de Jeannette de Victor Massé, et le

Ve acte de Cyrano de Bergerac

Les affiches donneront le programme détaillé de cette soirée à laquelle un succès considérable est assuré.

On peut, dès à présent, retenir ses places en location.

Examen des bourses

Au dernier examen des Bourses dans les Lycées et Collèges ont été définitivement reçus les candidats suivants :

1<sup>re</sup> Série A : Cavallac, Chabal, David, Marcou, Pécourt, Tonnelier.

1<sup>re</sup> Série B : Bergues, Bonnassie, Debons, Guillard, Janet, Maillebaud.

2<sup>re</sup> Série A : Andrieu, Moles.

2<sup>re</sup> Série B : Barbet, Boudou, Couderc, Courbières, Courtes, Poitevin.

3<sup>re</sup> Série A : Berger, Borries, Galaup.

3<sup>re</sup> Série B : Carla.

## Chronique sportive

117° R. A. L. contre 7° R. I.

De nombreuses affiches annoncent dans notre bonne ville de Cahors ce match, dans lequel l'équipe du 7° pourra montrer l'excellent travail qu'elle pratique.

L'adversaire qui lui sera opposé est de classe. Dans ses rangs se comptent beaucoup de joueurs connus dans les équipes de la région toulousaine : entre autres le prestigieux Gayraud, international.

Contre cette équipe, le 7° opposera un team renforcé et modifié. Ses unités dominantes ont enfin trouvé des compagnes dignes d'eux. Derrière la ligne de trois-quarts excellente en défense, se trouvera en effet un arrière impeccable. Débarassé de ce souci cuisant qui, faute d'arrière, lui faisait craindre les échappées de ses ennemis, l'équipe pourra se livrer en toute sécurité et se donner à cœur joie à l'offensive, but de toute l'équipe.

La foule cadurcienne qui se pressera sur les touches du « Roc de l'Agace » est donc assurée qu'elle verra là une partie de beau Rugby, de celles qui, amicales autant qu'actives, font aimer le football.

Musique : L'Avenir cadurcien prêtera son concours inestimable à notre belle réunion sportive. Voici le programme : Wimeroux-Plage, défilé avec tambours et clairons.

Genève, par Loublot.

Joly-Val, défilé avec tambours et clairons.

Le Jeune Sportif.

Le Public Cadurcien est informé qu'un service de voitures sera fait par Mme Vve Grelet pour le transport de personnes voulant se rendre au terrain de football.

révélation comme fut celui de l'équipe première.

Ce sera l'équipe ayant le plus d'adresse, de vitesse et de science de jeu qui triomphera : la partie sera dure et disputée jusqu'à la fin.

Au meilleur la victoire. Un sportman.

## FÉDÉRATION des Mutués et Réformés du Lot

Le Président de la Fédération des mutuels et réformés du Lot vient de recevoir de M. le Ministre des Pensions les réponses ci-dessous aux deux lettres qui ont été publiées dernièrement :

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, le 17 mars 1920.

Monsieur le Président,

Je vous remercie des félicitations que vous m'adressez au nom des camarades de votre Association en même temps que des sentiments de cordiale confiance que vous voulez bien m'exprimer.

Si j'ai accepté de diriger le Ministère des Pensions, c'est à seule fin de hâter la liquidation de la dette sacrée contractée par la Nation envers les combattants et leurs familles. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que ma présence à la tête des services auquel je m'occupe la liquidation de cette dette ne se traduise pas, pour mes camarades, par une nouvelle déception. Vous pouvez donc compter sur mon dévouement le plus complet et sur toute l'activité dont je suis capable. Les sentiments fraternels que je vous porte sont un sûr garant que je ne reculerai devant aucun effort.

Agrez, etc...

MINISTÈRE DES PENSIONS

Paris, le 15 mars 1920.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le fait que tous les pourvus introduits devant le Tribunal des Pensions du département du Lot, avaient été rejetés pour le motif que les demandeurs n'étaient pas en possession d'un titre définitif de pension.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les pourvus formés à la suite des contestations soulevées par l'application de la loi du 31 mars 1919, ne peuvent être basés sur les décisions des commissions de réforme, mais uniquement sur la décision ministérielle qui a prononcé le refus de la pension ou qui en a arrêté le chiffre (art. 38, 1<sup>er</sup> parag. de la loi du 31 mars 1919).

En conséquence, le demandeur devra donc être en possession d'une copie de cette décision ministérielle pour saisir utilement le Tribunal départemental des pensions ; cette décision est adressée aux intéressés, lorsqu'il n'y a pas refus de pension, peu de temps avant l'envoi du titre.

Agrez, etc...

La Fédération des Mutués du Lot, prenant note de la décision du Ministre, recommande à tous les camarades qui désireraient se pourvoir devant le Tribunal des Pensions d'attendre d'être en possession de leur titre de pension.

## Chronique touristique

D'hier à demain...

Personne ne l'ignore plus aujourd'hui, l'industrie touristique constitue une source de richesse de premier ordre pour les pays dont le sol est parsemé de curiosités naturelles et qu'une longue histoire a couverts de monuments importants. A ce double point de vue, la France possède un patrimoine incomparable. Elle peut donc prétendre à voir ses affaires générales relevées et son change amélioré dans une très sensible mesure par l'afflux des visiteurs étrangers.

Le rayonnement mondial que lui a valu son héroïsme durant la guerre semble lui promettre, plus qu'à aucune autre contrée de l'Europe, cette compensation à ses immenses sacrifices matériels. Dès le début de 1919, cette situation a fait l'objet des préoccupations des organisations touristiques des divers ordres. Depuis l'Office national du Tourisme et le Touring-Club de France jusqu'aux Syndicats d'Initiative, chacun s'est remis à l'œuvre.

Dans cette branche de l'activité française, comme dans toutes les autres, la guerre avait apporté des perturbations profondes. Si les grands Offices nationaux de propagande et d'organisation continuaient à fonctionner, forcément détournés de leurs préoccupations habituelles par les soucis généraux du pays, ils appliquaient surtout leur activité et leurs ressources réduites aux œuvres de secours aux blessés, aux mutilés et aux combattants. Les associations régionales, départementales ou locales imitaient cet exemple dans la mesure de leurs forces.

Leurs membres se trouvant pour la plupart au front, le recouvrement des cotisations était naturellement suspendu. Les Sociétés vivaient sur leurs réserves et marchaient en vertu de la vitesse acquise.

Retenus les mobilisés, les Syndicats se hâtèrent de se reconstituer. Celui de Cahors et du Quercy, le plus immédiatement intéressant pour nous, se trouva un des premiers sur pied, prêt à reprendre, sur des plans appropriés au nouvel état de choses, la tâche de mise en valeur et de mise en vedette des merveilles quercinoises qu'il avait poursuivies de juin 1905 à août 1914.

Une assemblée générale lui permit de regrouper ses adhérents, de renouveler son Comité et d'élaborer un plan d'action adopté aux circonstances. La réalisation de ce programme, entreprise sans différer, fut poussée avec une méthode dont peuvent témoigner tous ceux que le Bureau associe à ses efforts.

A l'échelon supérieur, qui est celui de la région, la résurrection s'accomplit dans le même moment. La Fédération du Centre englobe les Syndicats d'Initiative du Lot, de la Dordogne, de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne. Sous la présidence de M. de Jouvenel, elle tint ses premières assises d'après-guerre à Brive, dès les premiers jours d'avril 1919. Elle soumit aux associations fédérales les directives tracées par l'Office national du Tourisme et ses projets particuliers d'application pour la région. La réunion offrit un double intérêt. Elle fit apparaître la vitalité et la volonté de travail de Syndicats à peine éveillés d'une paralysie de cinq ans et s'efforça de concilier leurs désirs parfois contradictoires. Elle encouragea leur confiance dans l'avenir par l'optimisme des renseignements rapportés de Paris. On annonçait comme certaine l'arrivée d'un flot de touristes d'outre-mer tel que la France n'en avait jamais connu. On parlait d'assurer dans les hôtels le logement d'au moins 40.000 Américains. On

espérait aussi que bon nombre de Français allaient reprendre leurs déplacements du temps de paix et se décider à connaître leur pays de préférence à la Suisse, à l'Italie et surtout à l'Allemagne. Ces espérances se sont-elles réalisées? A cette question, on peut répondre, je crois: « Oui, pour certaines régions; non, pour d'autres! » Beaucoup de Français, à peine rentrés chez eux du grand voyage que fut la guerre, n'ont ni éprouvé le goût ni trouvé le loisir d'autres randonnées. Le soin de remettre leur vie et leurs affaires en train, la cherté croissante des hôtels, l'incommodité des moyens de transport les ont retenus à la maison. Même dans les centres de tourisme les plus réputés, les stations des Pyrénées par exemple, la saison a commencé tard et fini de bonne heure. Les grandes plages ont connu seules, après la mi-août, une affluence comparable à celle d'antan. De nombreux étrangers les ont fréquentées. Un plus grand nombre a accompli ce pèlerinage aux champs de bataille du Nord et de l'Est qui leur a permis de voir ces régions dévastées avant que les travaux de reconstruction n'en modifient la terrible physiognomie de guerre. Enfin, l'Alsace, la Lorraine et la rive gauche du Rhin attirèrent, comme il était naturel, une foule de visiteurs.

Les régions de grand intérêt pittoresque, mais sans attraction particulière immédiate, se trouvent laissées à l'écart des courants touristiques du moment. C'est ainsi que le Centre, le Périgord et le Quercy, reçurent un nombre assez restreint de visiteurs. On ne vit guère circuler à Cahors, à Padirac, à Rocamadour, à Saint-Céré les groupes abondants d'autobus, moins encore les caravanes nouvelles sur lesquelles on croyait pour voir compter. La clientèle d'Alvignac se regroupa sous les ombrages de la source de Miers, mais, hélas! avec des vides dans ses rangs... Quelques Américains, Anglais ou Scandinaves étudièrent nos monuments et admirèrent les sites de nos vallées et de nos Causses. Ils n'établirent point chez nous des colonies d'automne analogues à celles que nous avons jadis connues.

Cette constatation est assurément affligeante. Elle n'est point faite néanmoins pour décourager les Syndicats d'initiative et les Fédérations de notre région. Je sais qu'elle excite, au contraire, leur ardeur. Ils envisagent des moyens propres à faire succéder des années grasses aux années maigres de la dernière période. Dans les causes de leur succès incomplet de 1919, causes dont nous avons seulement indiqué quelques-unes, nos associations touristiques cherchent un ensemble de systèmes pratiques pour régulariser le mouvement à leur bénéfice. Des méthodes nouvelles de propagande sont à l'étude dont nous aurons l'occasion de nous entretenir sans tarder.

Il est du devoir des particuliers aussi bien que des collectivités de collaborer à cette renaissance, au moins dans le cadre de la région. Le moyen le plus efficace d'apporter cette aide consiste pour chacun à s'intéresser à l'effort du Syndicat d'initiative de son département, à le soutenir par des subsides et à y participer, suivant son pouvoir, à la mise en valeur de nos sites et de nos monuments.

Je me propose d'examiner ici, par la suite, quelques-uns des procédés susceptibles de concourir à la prospérité de notre industrie touristique, dans les divers domaines:

de la propagande (attirer les visiteurs);  
des transports (les conduire dans le Lot et leur permettre d'y circuler);  
des hôtels et des logements particuliers (les héberger et les retenir).

Eug. GRANGIÉ,  
Délégué départemental du T. C. F.

## APOLLO - CINEMA - FAMILIA

Samedi 20 en Soirée et Dimanche 21 Mars en Matinée

## DOUGLAS DANS LA LUNE

Grand Ciné-Roman en 4 parties

## Autres vues variées

Le Dimanche 21 à 8 h. précises

## GRAND BAL

Etat-civil de la ville de Cahors

Du 13 au 20 mars 1920

## Naissances

Roux Jean-Baptiste-Georges, rue Président-Wilson.

Fabre Raymond-André, rue Président-Wilson.

Boyer Odette, rue Président-Wilson.

Deletrée Christiane-Emilie, rue Président-Wilson.

Janus Jean-Marie, à Larosière.

## Publications de Mariages

Clary Paul-Léon, horticulteur à Cahors et Espéret Marie-Berthe, s. p., aux Masseries-Saint-Géry.

Blanc Léon-Cyprien, ébéniste à Cahors et Teuillères Anna, lisseuse à Cahors. Guillaume Paul-Antoine, capitaine au 121<sup>e</sup> d'infanterie à Montluçon et Lestendi Jeanne - Louise - Marie - Antoinette, à Cahors.

Jourdan Cécile-Armand, mécanicien à la Hte-Chapelle (Orme) et Loubières Marthe-Marie, s. p., à Cahors.

Imbert Raymond-Julien, négociant à Cahors et Crispel Marie-Suzanne, s. p., à Cahors.

Décès

Bort Marguerite-Alice, 8 mois, rue St-Pierre, 10.

Lormie François, 70 ans, rue Président-Wilson.

Deschamps Lucienne, 1 mois, Bd Gambetta, 7.

Miquel Marie, veuve Roldès, 73 ans, rue Président-Wilson.

Cambornac Marie-Joseph-Jean-Louis, 69 ans, rue Maréchal-Foch.

Domayra Virginie, veuve Calvet, 79 ans, rue Rossignol, 4.

Doucet Achille, cultivateur, 55 ans, rue Président-Wilson.

Lagarigue Madeleine-Henriette, 1 an, rue Maréchal-Foch.

## Représentations de gala au CINEMA THEATRE

avec le grand film

## BOUCLETTE

Interprété par Gaby Deslys et Signoret

Samedi 20 Mars, Soirée

Dimanche, Matinée et Soirée

Intermède Mlle Paule DARNY

dans son répertoire amusant et correct.

## Castelfranc

L'histoire des soutiers polés à Luzech.

Un honorable propriétaire de Castelfranc, M. B..., se trouvait un de ces derniers dimanches, au café Fourasté, avec d'autres personnes de la localité, et un étranger qui lui était inconnu. En causant, ce dernier déclara être le fils d'une femme, ayant longtemps habité Castelfranc, et décédée, il y a une dizaine d'années. Il témoigna l'intention de venir s'installer dans la localité, comme

commerçant, et demanda s'il aurait du travail. Tout le monde l'assura qu'il aurait plus de commandes qu'il n'en pourrait satisfaire et M. B... lui commanda immédiatement une paire de soutiers. Avant de se quitter, il examina les pieds de M. B... et lui dit: « J'ai une paire de soutiers, prêts depuis six mois, s'ils vous allaient, les prendriez-vous? »

« Certainement, répondit B..., je serais même enchanté de les avoir de suite. »

Deux jours après, le cordonnier revint à Castelfranc avec les soutiers. On les essaya, ils allèrent parfaitement.

Après s'être mis d'accord sur le prix, 70 francs, B..., enchanté, invita le cordonnier à dîner. Pendant le dîner, toute la famille insista pour engager le nouveau venu à s'installer définitivement dans la commune; le cordonnier promit et sa promesse fut joyeusement scellée, en vidant quelques bouteilles de vieux vin de Castelfranc.

Quelques jours après, les gendarmes de Luzech reprirent les soutiers, et M. B... y est pour 70 fr. perdus, des tracas, et des frais de voyage à Luzech, et à Cahors.

Morale: on ne doit jamais faire des affaires avec des inconnus.

## Cazals

Tombola. — Le tirage de la tombola de bienfaisance organisée par l'Union amicale n'ayant pu se faire dimanche dernier par suite du programme chargé de la séance récréative, aura lieu dimanche prochain 21 mars, à 14 heures, à la mairie.

La liste des numéros gagnants sera affichée à la devanture de M. Pouly; les lots pourront être réclamés immédiatement après le tirage et jusqu'au 31 mars, dernier délai.

## Souillac

M. le Ministre de l'Agriculture a adressé à M. Louis Delport, député du Lot, la lettre suivante:

Paris, le 28 février 1920

MONSIEUR LE DÉPUTÉ,

Vous avez bien voulu appeler particulièrement mon attention sur la commune de Souillac qui sollicite d'une part le versement d'une somme de 27.200 fr. pour solde de la subvention totale de 239.000 fr. allouée sur les fonds du Pari Mutuel et, d'autre part, l'attribution d'une nouvelle allocation sur les mêmes fonds.

En ce qui concerne le versement du solde en question, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai dû réclamer à la date du 15 janvier dernier à M. le Maire de Souillac, par l'intermédiaire de M. le Préfet du Lot, certaines pièces indispensables qui n'étaient pas jointes à l'appui de cette demande d'ordonnement, telles que les duplicata des factures de fournisseurs du

matériel (appareils de chirurgie etc...). D'autre part, j'ai, à cette même date, retourné à M. le Préfet du Lot, le dossier de la demande dont il s'agit en le priant d'en donner communication à M. le délégué au contrôle et de faire établir par ce dernier un rapport permettant de se rendre compte si les travaux ont été exécutés en conformité des devis approuvés par le Ministre de l'Intérieur. J'ajoute que M. le Préfet du Lot ne m'a pas encore envoyé le dossier de cette affaire.

Quant à l'attribution d'une subvention complémentaire, les intéressés ne m'ont pas fourni tous les éléments nécessaires à la constitution du dossier réglementaire. Il m'a bien été envoyé un devis des travaux supplémentaires s'élevant à 35.578 fr. 20, mais la demande d'allocation complémentaire n'a pas été formulée d'une façon bien précise. Or, pour me permettre d'instruire l'affaire en toute connaissance de cause, il m'est nécessaire d'avoir à l'appui de la demande d'une nouvelle attribution sur les fonds du parti mutuel:

1° Une délibération du Conseil Municipal faisant connaître, le cas échéant, le montant de la participation financière de la Commune de Souillac aux travaux prévus au devis susvisé;

2° Le compte de gestion de la commune pour le dernier exercice clos;

3° Les budgets primitif et supplémentaire pour l'exercice 1919.

Dès que ces différents pièces, tant pour l'obtention du versement du solde de la subvention totale de 239.000 fr. que pour l'attribution de la subvention complémentaire me seront parvenues, vous pouvez être assuré que je les ferai examiner sans aucun retard avec le vif désir de tenir le plus grand compte de votre bienveillante intervention en faveur de l'Hôpital-Hospice de Souillac.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance ma haute considération.

## Soulomès

Acte de probité. — Mardi dernier, Mme C. se rendait à bicyclette de Labastide-Murat à Soulomès; arrivée en face du cimetière, elle laissa tomber, par mégarde, son sac de voyage contenant une forte somme en numéraire et en billets de banque.

Mme Victorine Cazal et M. Baldy Louis, de Serre, qui venaient à quelque distance derrière Mme C., ramassèrent le sac et l'argent qui s'était répandu sur la route et s'empressèrent de remettre le tout à son légitime propriétaire.

Nos sincères félicitations à ces honnêtes personnes.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 mars 1920.

La mauvaise tenue de la Bourse anglaise a eu sa répercussion surtout sur le marché en Banque. Durant toute la séance, on a craint une élévation du taux d'escompte à la Banque d'Angleterre, mais devant le démenti en clôture tout le marché se ressaisissait. Les changes sont restés tendus et nos Rentes fermes. Le 3 0/0 57, 5 0/0 88,15, 4 0/0 1917 70,95 et 4 0/0 1918 à 71,65. Crédit National 502.

Fermets des actions de nos Etablissements de Crédit, la Banque de Paris 1620, Mobilier 590.

Valeurs cuprifères lourdes en sympathie avec la baisse du métal à Londres. Rio-Tinto 2.210, Tanganyika 154.

Les pétrolières ont été résistantes, Mexican Eagle 621, Shell 632, Royal Dutch 44.600, hausse du Wyoming à 200.

Diamantifères calmes, De Beers 1535, Jagersfontein 332.

Mines d'or fermes, Rand Mines 214, Crown Mines 201.

Valeurs russes plus offertes, Bakou 2320, Lianosoff 628, North Caucasian 105.

En valeurs diverses, Kulmann est plus lourde à 1340, Sucreries demandées, Egypte 1020, part 1970, Sucreries Brésiliennes 920.

## Suites de Bronchites

Les bronchites récidivent chaque année aux mêmes époques et finissent par prendre la forme chronique et catarrhale. On tousse, on crache sans cesse et la congestion des voies respiratoires produit l'essoufflement et l'oppression. Il faut, dans ce cas, employer la Poudre Louis Legas; la toux, l'expectoration exagérée, l'oppression cèdent rapidement à l'emploi de ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

## AVIS

Madame LAPORTE (Mademoiselle TALOU) informe sa clientèle qu'elle reprend à partir du 8 mars sa Maison de couture, 6, place du Marché, au 1<sup>er</sup> étage.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 58.

## Les événements Allemands

NOS MINISTRES DISCUTENT. — Un Conseil de Cabinet s'est tenu ce matin au ministère des Affaires Étrangères, sous la Présidence de M. Millerand. Diverses questions relatives à la situation économique financière ont été étudiées et les événements de la politique extérieure ont fait l'objet d'un examen particulier.

## LE SPARTAKISME A L'ACTION.

— Les dernières nouvelles parvenues de Berlin annoncent que les désordres spartakistes continuent. — Essen s'est rendu aux ouvriers armés. Après un violent combat, les communistes ont occupé immédiatement les gares des alentours où on évalue le nombre des tués à 300. — A Kiel, les troupes ont été désarmées sans effusion de sang. Les marins révoltés ont hissé le drapeau blanc sur les bâtiments après avoir déposé leurs officiers. — A Leipzig, la lutte entre les soldats et les ouvriers continue avec acharnement. Les principaux quartiers de la ville sont entre les mains des autorités militaires.

## HESITATION D'EBERT. —

Le gouvernement d'Ebert a décidé de rester à Stuttgart provisoirement. Il ne rentrera à Berlin que lorsque les garanties nécessaires existeront.

## ATTENTAT DEMENTI. —

La mission française à Wiesbaden dément le bruit selon lequel une dactylographe française attachée à la Mission aurait été tuée par des Allemands. Ce qui a pu donner naissance à ce bruit, c'est qu'une jeune fille, attachée à la mission, a été victime d'un accident de chemin de fer.

## ET, au travers des bourdonnements

qui lui emplissaient les oreilles, il entendit sa femme qui prononçait ces effrayantes paroles:

— A quoi bon prendre un engagement que je ne suis pas sûre de pouvoir tenir? Je ne dépends plus de moi-même. Au premier signe, au premier appel, je partirais.

Les paupières de David se relevèrent. Il redressa sa taille courbée. Toute son honnêteté lui flamba dans le regard, et, levant le bras du côté de la porte, il s'écria:

— Partez donc tout de suite, alors!

Docile, elle se mit en marche, le front baissé, telle qu'une hypnotisée obéissant à une volonté plus forte que la sienne. David lui dit, emporté par une dernière pitié:

— Louise, faites attention que c'est la maison de votre mari, de votre fille, que vous quittez, pour aller dans la maison d'un étranger...

Elle ne répondit pas, mais elle s'arrêta, tant il suffisait, à cette phase décisive de sa vie, d'une faible pression opérée sur sa pensée vacillante pour la faire hésiter. Il poursuivit:

— Je dois vous éclairer complètement, avant que vous me quittiez pour toujours: vous n'avez aucune fortune. Votre père, qui se défiait de moi, vous a mariée séparée de biens... Votre petite dot et son héritage, c'est tout ce que vous aurez, si vous abandonnez votre fille... Réfléchissez une minute seulement, avant de faire de si grands sacrifices matériels à un homme dont vous ignorez les intentions...

A cette insinuation, qui lui traversa la pensée, aiguë et rapide comme une flèche, Mme Herbelin bondit et se tournant vers son mari, elle cria d'une voix aigre:

— Que prétendez-vous dire?

David sentit qu'il reprenait un peu d'avantage, et se faisant de glace pour en profiter:

— Simplement ceci: que la plupart des hommes sont très friands des femmes riches qui les flattent dans leur vanité et dans leur égoïsme, mais beaucoup moins pressés auprès des femmes pauvres qui ne leur offrent aucun avantage et même souvent leur procurent des embarras. Le plaisir s'accroît mal d'un foyer triste et d'un cadre mesquin. Et la prompte conséquence du mécontentement d'un vieillard déçu, c'est l'abandon. Louise, croyez-moi, vous courez au-devant de la désillusion, vous serez malheureuse...

Elle l'interrompit avec emportement:

— Eh bien! Vous serez vengé!

— Ce n'est pas cela que je veux.

— Et quoi donc?

Il joignit les mains, suppliant:

— Je veux défendre ma fille et vous sauver vous-même. Je ne parle pas de moi, je ne me compte plus. Par grâce, écoutez-moi: vous vous perdez et vous sacrifiez votre enfant. Que deviendra-t-elle, sa mère étant partie, Dieu sait où? Comment lui annoncer cette horrible chose que

KAPP ET LE KAISER. — D'Amsterdam: Selon le Vaterland, le Dr Kapp qui avait demandé au gouvernement hollandais l'autorisation de visiter le Kaiser à Amerongen, après sa fuite de Berlin, s'est vu refuser cette autorisation.

## LE REJET DU TRAITE. —

De Washington: Le Sénat a finalement voté la motion Lodge stipulant que le traité sera retourné à M. Wilson avec notification du refus du Sénat de le ratifier.

## AU MEXIQUE. —

D'après un grand nombre de Mexicains qui viennent de se réfugier aux Etats-Unis, une révolution se serait prochaine au Mexique.

## REMERCIEMENTS

Madame veuve Louis CAMBORNAC,

Monsieur, Madame Xavier GIBBERT et leurs enfants,

Monsieur, Madame de LABORIE, née CAMBORNAC et leur famille.

Les familles DELPORT, RELHIE, GUITGES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Louis CAMBORNAC

## AVIS DE DÉCÈS

La famille MIQUEL, bourellier, et tous les autres parents, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve MIQUEL

leur mère, grand-mère, sœur et tante, décédée à Cahors le 30 mars 1920, et vous prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu le dimanche, 21 mars, à quatre heures 1/4 du soir.

Réunion à la maison mortuaire, 10, rue Clémenceau.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 mars 1920.

La mauvaise tenue de la Bourse anglaise a eu sa répercussion surtout sur le marché en Banque. Durant toute la séance, on a craint une élévation du taux d'escompte à la Banque d'Angleterre, mais devant le démenti en clôture tout le marché se ressaisissait. Les changes sont restés tendus et nos Rentes fermes. Le 3 0/0 57, 5 0/0 88,15, 4 0/0 1917 70,95 et 4 0/0 1918 à 71,65. Crédit National 502.

Fermets des actions de nos Etablissements de Crédit, la Banque de Paris 1620, Mobilier 590.

Valeurs cuprifères lourdes en sympathie avec la baisse du métal à Londres. Rio-Tinto 2.210, Tanganyika 154.

Les pétrolières ont été résistantes, Mexican Eagle 621, Shell 632, Royal Dutch 44.600, hausse du Wyoming à 200.

Diamantifères calmes, De Beers 1535, Jagersfontein 332.

Mines d'or fermes, Rand Mines 214, Crown Mines 201.

Valeurs russes plus offertes, Bakou 2320, Lianosoff 628, North Caucasian 105.

En valeurs diverses, Kulmann est plus lourde à 1340, Sucreries demandées, Egypte 1020, part 1970, Sucreries Brésiliennes 920.

## Suites de Bronchites

Les bronchites récidivent chaque année aux mêmes époques et finissent par prendre la forme chronique et catarrhale. On tousse, on crache sans cesse et la congestion des voies respiratoires produit l'essoufflement et l'oppression. Il faut, dans ce cas, employer la Poudre Louis Legas; la toux, l'expectoration exagérée, l'oppression cèdent rapidement à l'emploi de ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

## AVIS

Madame LAPORTE (Mademoiselle TALOU) informe sa clientèle qu'elle reprend à partir du 8 mars sa Maison de couture, 6, place du Marché, au 1<sup>er</sup> étage.

## Une VICTOIRE de la SCIENCE?

LA HERNIE

## Radicalement GUÉRIE

PAR LE Prof. ROBERT de PARIS

Nul ne doit négliger cette affection meurtrière qu'est la HERNIE, ni la comprimer douloureusement sous la funeste pression de bandages défectueux qui sont plus nuisibles que la HERNIE elle-même.

Le professeur J. ROBERT, de Paris, délaissant toutes les METHODES en usage, apporte à tous une GUERISON CERTAINE et GARANTIE.

Parmi les récentes preuves reçues:

M. J. ROBERT,

« Les deux hernies que je vous ai adressées sont aujourd'hui, grâce à vous, parfaitement GUÉRIS. Croyez à leur profonde gratitude. »

Dr L. FAULT, médecin-chef E. F. Lantages (Aube).

En présence de telles affirmations, nous engageons vivement tous ceux que tourmentent les HERNIES ou autres DESCENTES D'ORGANES à aller voir le professeur J. ROBERT qui recevra à:

Cahors, Jeudi 1<sup>er</sup> avril, Hôtel de l'Europe.

Prayssac, Vendredi 2, Hôtel Lamour.

Gourdon, Samedi 3, Hôtel du Commerce.

Souillac, Dimanche 4, Hôtel Moderne.

Cajarc, Lundi 5, Hôtel Gazeau.

Gramat, Mardi 6, Hôtel de Bordeaux.

Figeac, Mercredi 7, Hôtel des Voyageurs.

Professeur J. ROBERT, 12, Avenue Philippe-Auguste, PARIS

## A VENDRE

Locomotive et Bateau Brouhot, bon état

S'adresser: COUTURE à Gazez par Sérignac (Lot)

## HOTEL DE LA CROIX BLANCHE

CATUS

SOULIÉ Frédéric

PROPRIÉTAIRE

Cuisine recommandée.

Chambres confortables. — Electricité.

Voitures à volonté.

Omnibus à tous les trains.

Service des dépêches.

Colis postaux. — Camionnage.

## VENTES ET ACHATS

de PROPRIÉTÉS, JARDINS et MAISONS de RAPPORT

S'adresser: chez M. DESPRATS, conseiller de préfecture honoraire (Luzech) ou Cahors, rue du Portail-Alban, 10, ou à M. BOYER, 12, Bd Gambetta, Cahors.

## CORSET ET LINGERIE

Sur mesure

M. RHODES

Allées Fénélon

## Société d'applications automobiles

Siège Social: Route Nationale

SOULLAC (Lot)

Section Autos. Moteurs et Cycles

Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de Forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotages. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. — Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

**Compagnie d'Orléans**

NOTE

En raison de la grève des mineurs, depuis le lundi 15 mars et jusqu'à nouvel avis, certaines restrictions seront apportées au service des trains de voyageurs. Les trains maintenus sont les suivants :

**1<sup>o</sup> TRAINS EXPRESS**

Paris-Montauban, trains 55, 73, 56 et 78. Paris-Toulouse par Capdenac, trains 71 et 72.

**2<sup>o</sup> AUTRES TRAINS**

I. Brive-Capdenac : trains 71 et 72 qui desserviront toutes les stations ; train 4113 de Gramat à Brive.

II. Brive-Cahors : trains 2005, 2024, Brive-Cahors ; trains 5261, 5252, Brive-Gourdon.

III. Cahors-Montauban : trains 2035 et 2046.

IV. Arvant-Capdenac : 3155, 3160 d'Arvant à Aurillac ; 5725 d'Arvant à Aurillac ; 5724 d'Aurillac à Neussargues ; 3156 et 3159 d'Aurillac à Capdenac.

V. Aurillac-Cazouls : 2612, 2615 St-Denis-près-Martel-Aurillac ; 2621, 2626 St-Denis-près-Martel à Cazouls.

VI. Capdenac-Rodez : 3181, 3186, 5749, 5746, Capdenac-Rodez.

VII. Viviez-Decazeville : 3215, 3219, 3223, 3216, 3220, 5774.

VIII. Cahors-Capdenac : 5503 et 5504.

IX. Capdenac-Toulouse : 71, 72 Capdenac-Toulouse ; 2587, 2584 Tessonnière-Toulouse ; 5475 Capdenac-Lexos ; 5476, 5458 Villefranche-Capdenac ; 5454 Lexos-Villefranche.

X. Tessonnière-Albi : 2708, 2710, 2703, 2709.

XI. Lexos-Montauban : 2673, 2676.

Pour horaires de ces trains et plus amples renseignements, consulter les gares et stations.

**Réductions accordées aux membres des familles nombreuses pour les voyages.**

Nous croyons être utiles à un grand nombre de familles en publiant les renseignements suivants :

Dans les familles comptant au minimum trois enfants de moins de 18 ans, sur la demande du chef de famille, le père, la mère et chacun des enfants de moins de 18 ans bénéficieraient, sur présentation d'une carte d'identité, strictement personnelle, de la réduction ci-après sur les prix (majoration et impôt compris) fixés par l'article premier des tarifs généraux de grande vitesse :

30 / 0 pour les membres des familles de 3 enfants ;  
40 / 0 pour les membres des familles de 4 enfants ;  
50 / 0 pour les membres des familles de 5 enfants ;  
60 / 0 pour les membres des familles de 6 enfants ;  
70 / 0 pour les membres des familles de 7 enfants et plus.

De 3 à 7 ans, les enfants paient la moitié des prix résultant des dispositions ci-dessus.

La demande de cartes d'identité doit être adressée par écrit au chef de la gare des réseaux participants qui dessert la localité où réside le chef de famille. Elle est établie sur une formule spéciale, mise à la disposition du public dans toutes les gares, et qui donne le détail des formalités à accomplir.

Les photographies de chacun des membres de la famille, sur épreuve non collée doivent mesurer trois centimètres sur quatre environ, la hauteur de la tête n'étant pas inférieure à un centimètre. Elles doivent être jointes à la demande de cartes d'identité.

**HORAIRE DES AUTOBUS**

**Ligne de Castelnau-Cahors**

Entrepreneur : M. Artigalas, 103, bd Gambetta

Castelnau (départ)	7 h.
Vitarelles	7 h. 15
Malemousque	7 h. 25
Boyer	7 h. 30
Pern	7 h. 40
L'Hospitalet	7 h. 50
Sept-Ponts	8 h. 10
Cahors (bureau) arrivée	8 h. 30
Cahors (bureau) départ	17 h.
Sept-Ponts	17 h. 20
L'Hospitalet	17 h. 40
Pern	17 h. 50
Boyer	18 h.
Malemousque	18 h. 10
Vitarelles	18 h. 20
Castelnau (arrivée)	18 h. 30

**Ligne de Montcuq-Cahors**

Montcuq (départ)	7 h.
St-Daunès	7 h. 15
Bagat	7 h. 25
St-Pantaléon	7 h. 35
St-Martial	7 h. 45
Villesèque	7 h. 50
Cluzel	8 h.
Trespoux	8 h. 10
Sept-Ponts	8 h. 20
Cahors (bureau) arrivée	8 h. 30
Cahors (bureau) départ	17 h.
Sept-Ponts	17 h. 10
Trespoux	17 h. 20
Cluzel	17 h. 30
Villesèque	17 h. 35
St-Martial	17 h. 45
St-Pantaléon	17 h. 55
Bagat	18 h. 05
St-Daunès	18 h. 15
Montcuq (arrivée)	18 h. 30

Voici quel est l'horaire de l'autobus :  
Matin : Cahors-gare, 7 h. ; passage à Saint-Cyprien, 8 h. 15 ; à Montcuq, 8 h. 45 ; à St-Daunès, 9 h. Arrivée à Cahors, 10 h. 45.  
Soir : Cahors-bureau, 17 h. ; passage à Saint-Daunès, 18 h. 15 ; à Montcuq, 18 h. 30 ; à St-Cyprien, 19 h. Arrivée à Cahors-gare, 20 h. 15.

**Ligne Gourdon-Cahors**

par Salviac, Cazals, Frayssinet-le-Gélat, etc.  
Entrepreneur : M. Faugé

Gourdon (gare) départ	6 h. 30
Salviac	7 h. 15
Cazals	7 h. 45
Frayssinet-le-Gélat	8 h. 15
Rostassac	9 h. 15
Espère	9 h. 45
Cahors (gare) arrivée	10 h. 20
Cahors (départ)	16 h. 40
Espère	17 h. 15
Rostassac	18 h. 15
Frayssinet-le-Gélat	18 h. 40
Cazals	19 h. 15
Salviac	19 h. 45
Gourdon (gare) arrivée	20 h. 30

Départ et arrivée chez M. Faugé, boulevard Gambetta, 49.

**Ligne de Gourdon-Cahors**

par Labastide-Murat  
Entrepreneur : M. Bénestébe, bd Gambetta

Gourdon (gare) départ	6 h. 15
Gourdon (bureau)	6 h. 20
Concorès	7 h. 05
St-Germain	7 h. 20
St-Chamarand	7 h. 40
Frayssinet	7 h. 55
Montfaucon	8 h. 30
Labastide-Murat	9 h.
Soulomès	9 h. 15
St-Libos-Cahors	9 h. 30
Laurens	9 h. 50
Vers	10 h. 30
Cahors (arrivée)	11 h. 10
Cahors (départ)	16 h.
Vers	16 h. 40
Laurens	17 h. 30
St-Libos-Cahors	17 h. 55
Soulomès	18 h. 25
Labastide-Murat (arrivée)	19 h.
Labastide-Murat (départ)	19 h. 15
Montfaucon	19 h. 35
Frayssinet	20 h. 05
St-Chamarand	20 h. 20
St-Germain	20 h. 40
Concorès	20 h. 55
Gourdon (bureau) arrivée	21 h. 35
Gourdon (gare)	21 h. 40

Un arrêt facultatif sera créé à Lamadeleine, devant la Mairie de cette commune, et un second sur le pont de Savanac, les jours de foire et de Marché à Cahors, et chaque fois qu'il se présentera des voyageurs au passage de l'autobus.

**Ligne de Labastide-Murat à Saint-Céré par Gramat**

Labastide-Murat (départ)	19 h. 15
Montfaucon	19 h. 35
Gramat	20 h. 40
Saint-Céré (arrivée)	21 h. 40
Saint-Céré (départ)	5 h.
Gramat	6 h. 30
Montfaucon	7 h. 40
Labastide-Murat (arrivée)	8 h.

**Ligne de Figeac à Conduché par St-Sulpice et Marcihac**

Entrepreneur : M. Larroque, à Figeac

Figeac (départ)	16 h.
Cent-d'Eau	16 h. 10
Drauzou	16 h. 15
Camboulit	16 h. 20
Boussac	16 h. 30
Corn	16 h. 40
Sainte-Eulalie	16 h. 50
Espagnac	17 h.
Brenegues	17 h. 10
Saint-Sulpice	17 h. 30
Marcihac	17 h. 40
Montéil	17 h. 50
Sauliac	18 h.
Cabrères	18 h. 20
Conduché (arrivée pour le train qui va sur Cahors), vers Conduché (départ après le train venant de Cahors), vers	18 h. 30
Cabrères	9 h. 05
Sauliac	9 h. 20
Montéil	9 h. 30
Marcihac	9 h. 40
Saint-Sulpice	9 h. 50
Brenegues	10 h. 10
Espagnac	10 h. 20
Sainte-Eulalie	10 h. 30
Corn	10 h. 40
Boussac	10 h. 50
Camboulit	11 h.
Drauzou	11 h. 05
Cent-d'Eau	11 h. 10
Figeac (arrivée)	11 h. 25

**Ligne St-Céré-Figeac par Lacapelle et Le Bourg**

Saint-Céré (départ)	7 h.
La Geste	7 h. 20
Aynac	7 h. 50
Anglars	8 h. 20
Lacapelle	8 h. 30
Le Bourg	8 h. 50
Issepts	9 h. 05
Fons	9 h. 20
Camburat	9 h. 30
Planioles	9 h. 45
Figeac (arrivée)	10 h.
Figeac (départ)	16 h.
Planioles	16 h. 15
Camburat	16 h. 25
Fons	16 h. 40
Yssepts	16 h. 55
Le Bourg	17 h. 15
Lacapelle	17 h. 30
Anglars	17 h. 40
Aynac	18 h. 25
La Geste	18 h. 40
Saint-Céré (arrivée)	19 h.

**Ligne Bagnac-Saint-Céré par Souceyroc**

Entrepreneur : M. Descargues, Louis, de Latronquière

Latronquière (départ)	6 h.
Bagnac (arrivée)	7 h. 20
Latronquière	10 h. 10
Souceyroc	10 h. 40
Saint-Céré (arrivée)	12 h.
Saint-Céré (départ)	16 h.
Souceyroc	17 h.
Latronquière (arrivée)	17 h. 40

Départ de l'autobus Latronquière-Figeac à 18 heures.  
L'autobus Bagnac-Saint-Céré reste à Latronquière pour repartir le lendemain matin.

**Ligne de Figeac à Latronquière par Cardaillac**

Figeac (départ)	7 h. 30
Latronquière (arrivée)	10 h.
Latronquière (départ)	18 h.
Figeac (arrivée)	20 h. 15

**AUTOBUS. — Nouvelles lignes**

**Ligne d'Albas à Luzzech et Luzzech (gare)**

Albas (1 <sup>er</sup> départ)	10 h.
— (retour)	11 h.
Albas (2 <sup>e</sup> départ)	15 h.
— (retour)	16 h. 30

2 aller et retour correspondant aux trains de la ligne Libos-Cahors.

(Entrepreneur, M. Delcrois, de Mercuès)

**Ligne de Cahors à St-Martin-Labouval par Arcambal, Anjois, Laburgade, Cremps, Concorès, Escamps, Vaylats, Bach, Varatre et Limogne.**

(Entrepreneur, M. Bénestébe, à Cahors)

Départ de Cahors	17 h.
Arrivée à St-Martin-Labouval	20 h.
Départ de St-Martin-Labouval	9 h.
Arrivée à Limogne	9 h. 1/2
Arrivée à Cahors	Midi

Depuis le 26 octobre dernier, la ligne autobus Cahors, Lascabanes, St-Cyprien, Montcuq, fonctionne au tarif ordinaire (0 fr. 12 au kilomètre).

**Ligne Montcuq-Puy-l'Évêque**

Montcuq (départ)	8 h.
Belmontet	8 h. 25
St-Matré	8 h. 45
Sérignac	9 h. 05
Floressas	9 h. 15
Route Grézels	9 h. 35
Puy-l'Évêque (arrivée)	10 h.
Puy-l'Évêque départ	16 h. 50
Route Grézels	16 h. 55
Floressas	17 h. 10
Sérignac	17 h. 35
Belmontet	17 h. 45
St-Matré	18 h. 05
Montcuq arrivée	18 h. 45

Cet horaire assure : 1<sup>o</sup> au départ de Montcuq, la correspondance avec l'autobus Cahors-Montcuq, par Saint-Cyprien ; 2<sup>o</sup> au retour, à Montcuq, la correspondance avec l'autobus Montcuq-Cahors, par Saint-Cyprien.

**Ligne Cahors-Montcuq**

Cahors (départ), matin	7 h. 45
Montcuq (arrivée)	9 h. 45
Montcuq (départ)	10 h.
Cahors (arrivée)	11 h. 30

**Ligne Cahors-Montcuq**

Cahors (départ), soir	16 h.
Montcuq (arrivée)	17 h. 45
Montcuq (départ)	18 h.
Cahors (arrivée)	20 h. 15

Toutes ces heures sont subordonnées à l'arrivée des trains.

**SOUDEURE AUTOGÈNE**

- Réparations de toutes pièces -

Fer — Fonte — Acier

Cuivre — Aluminium

Rue de la Banque,

en face la Brasserie

**CAHORS**

**Chronique agricole**

**Les vertus des Plantes**

**LE BLÉ**

**Triticum Sativum — graminées**

Cette graminée, originaire d'Éthiopie, est une plante de grande culture, dont le grain donne l'aliment le plus précieux pour l'homme : le pain. Le grain du blé comprend une enveloppe externe ou périgarde dont la déchirure sous le cylindre donne le son et un albumen dont les parties extérieures constituent les gruaux, dont l'intérieur donne la fleur de farine par la mouture.

On extrait des grains de blé la farine qui, pétrie, fermentée et cuite au four, constitue la base de notre alimentation.

On obtient encore avec la farine, la colle de pâte en délayant un peu de farine dans de l'eau froide que l'on met ensuite sur le feu et remue jusqu'à transparence. La farine est souvent employée pour calmer l'inflammation causée par le frottement de la peau chez les enfants ; pour absorber les sérosités des écorchures.

On la délaye dans du lait pour en faire des cataplasmes émollients appliqués avec avantage sur les inflammations de toute sorte, l'érysipèle, les brûlures, les abcès. Les maladies de peau chroniques avec irritations sont fréquemment traitées par des bains auxquels on a ajouté de la farine de blé.

La mie du pain est rafraîchissante et adoucissante ; on en prépare des cataplasmes émollients en l'imbibant de lait ou d'eau.

En laissant cuire sur feu doux de la farine délayée dans du lait additionné d'une bonne pincée de poivre jusqu'à ce qu'on ait obtenu une pâte épaisse, on réalise le remède le plus populaire contre le mal de gorge, dans toutes les campagnes on applique cette pâte sur l'endroit malade, où on la maintient avec un bandage ; le résultat, paraît-il, est merveilleux.

En lavant mécaniquement la farine, on sépare l'amidon du gluten. L'amidon est fait de granules qui augmentent trente fois de volume sous l'action de l'eau et de la chaleur et qui forment une masse gélatineuse que les blanchisseurs appellent empois.

L'amidon est le contrepoison de l'iodure. On l'emploie, comme la farine, pour calmer les inflammations, dans l'acné, l'herpès, l'eczéma et les autres éruptions cutanées ; sur les excoriations, les brûlures, les dartres. Sous forme de glycératé d'amidon, il est utilisé pour la guérison des crevasses et des gerçures. En décoction et en lavements, on l'utilise pour combattre la diarrhée, la dysenterie et les inflammations de l'intestin.

Le gluten s'obtient en malaxant sous un filet d'eau de la farine pétrie avec une égale quantité d'eau. Il constitue un aliment azoté que l'on trouve dans le commerce sous forme de macaroni, de pâtes alimentaires, de vermicelles et de pain pour les diabétiques.

Le gluten est le contrepoison du sublimé corrosif. La dextrine, que l'on obtient en soumettant de l'amidon à l'action de la diastase ou par l'ébullition dans l'eau ou en élevant l'amidon à une température de 200 degrés ou encore par différents autres moyens chimiques ou industriels est un digestif de premier ordre, recommandée dans la dyspepsie. Elle favorise la formation de la pepsine ou principe actif du ferment particulier qui existe dans le suc gastrique.

Le son est émollient. On administre sa décoction en lavements dans la constipation et les inflammations de l'intestin. Ses vertus adoucissantes sont utilisées en lotions, en bains, en cataplasmes.

SERGE DAVRIL.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)  
Le Gérant : A. COUESLANT.

**Bibliographie**

**Les Annales**

Il faut lire dans les Annales les passionnantes et prophétiques études du Dr Gustave le Bon, qui éclairaient le chaos où le monde se débat en ce moment. Mais on y trouve aussi beaucoup de littérature et de la meilleure : le roman inédit de Marcel Prévost : *Mon Cher Tommy*, du théâtre, des vers, de l'humour ; des contes, dont celui signé Alfred Capus, Henri Bataille, Sacha Guilty, André Rivoire, Yvonne Sarcey, Chrysale... Enfin un délicieux morceau de musique de Gabriel Fauré, extrait de *Masques et Bergamasques*. Nombreuses illustrations.

En vente partout, 60 centimes.



**Mon Journal**

LE MAGAZINE PRÉFÉRÉ DES ENFANTS.

"Mon Journal", met à la portée des enfants les événements actuels par les textes et par l'image. Avec ses étonnantes romans de la guerre, ses anecdotes sur nos anciens soldats, ses traits d'héroïsme des armées alliées, il captive le cœur de l'enfant, où les jeunes générations trouvent plaisir, après celles-ci, des exemples dignes de ces immortalités par Plutarque.

**ABONNEMENTS**

FRANCE	UN AN 10fr.	UN AN 12fr.
ÉTRANGER	SIX MOIS 5,50	SIX MOIS 6,50

**LA REVUE**

**NOS LOISIRS**

Reparait complètement transformée. Les plus célèbres écrivains y collaborent. Elle devient

**LA GRANDE REVUE**

**LITTÉRAIRE FRANÇAISE**

36 pages, nombreuses illustrations

Prix : UN FRANC

**LA REVUE**

**NOS LOISIRS**

Reparait complètement transformée. Les plus célèbres écrivains y collaborent. Elle devient

**LA GRANDE REVUE**

**LITTÉRAIRE FRANÇAISE**

36 pages, nombreuses illustrations

Prix : UN FRANC

**LA PHOSPHODE GARNAL**

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

**ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES**

**Malades, Grippés et Convalescents**

**LYMPHATISME** : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

**MALADIES DES OS** : Rachitisme, Scrofule des enfants.

**MALADIES DE LA POITRINE** : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

**ANÉMIE** : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

**NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE** : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Méd